

~~DES~~~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~
APPAIRES CULTURELLESARRÊTÉLe Ministre ~~des Affaires culturelles~~
de la Culture et de l'Environnement

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques
et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions
de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du
10 octobre 1977;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés
parmi les Monuments Historiques :

V E N D E ELA COPECHAGNIERE - église

- Croix de procession, poinçons de O.I.D. et de Jurande, argent sur
âme de bois, 2ème moitié du XVIIe S.

CURZON - église

- Calice et patène, poinçons d'orfèvre et de Jurande, argent, 1777
- Ostensoir, poinçons d'orfèvre et de Jurande, argent, 1777

LES EPESES - église

- Chasuble, étole, manipule, voile de calice, bourse et pale, soie
damassée, lie de vin, brodée d'or, fin XVIIIe-début XIXe S.

LES ESSARTS - église

- Encensoir, navette et sa cuillère, poinçon de C. Porcher, Paris,
argent, 1769

FONTENAY-LE-COMTE - église Notre-Dame

- Deux chapes, soie blanche brochée et polychrome, XVIIIe S.

LOGE-FOUGEREUSE - presbytère

- Boîte aux Saintes Huiles, plomb, 1598

MOUTIERS-LES-MAUXFAITS - église

- Trois grandes ampoules aux Saintes Huiles, étain, début XIXe S.

NOTRE-DAME-DE-MONTS - église

- Ciboire pour le viatique, argent, XVIIIe S.

PETOSSE - église

- Boîte aux Saintes Huiles, poinçons de J. REALLIERE, Paris, étain, avant 1643

SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE - église

- Croix de procession, argent sur âme de bois, 2ème moitié du XVIIe S.

SAINT-FULGENT - église

- Navette, poinçons de G. de Gages et de Jurande, Nantes, argent, 1775

SAINT-MARTIN-DES-NOYERS - église

- Calice, poinçons de C.N. Prevost et de Jurande, Paris, argent doré, 1779-1780

SERIGNE - église

- Boîte aux Sainte Huiles, poinçon de J. Réallière, Paris, étain, avant 1643.

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet de la Vendée, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 19 DEC. 1977

Pour le Ministre et par délégation

P/le Directeur de l'Architecture
Le Directeur adjoint



Raymond BOCQUET